

14 Juillet 2024

**24^{ème} Slalom des
Pays de l'Ain**



***Organisé par l'ASA Aindinoise
et
l'écurie Revermont***

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'AIN REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'Association Sportive Automobile Aindinoise organise le dimanche 14 Juillet 2024, avec le concours de l'écurie Revermont, un slalom dénommé :

24^{ème} slalom des Pays de l'Ain

Cette compétition compte pour la Coupe de France des slaloms 2024 et le Championnat de la ligue du sport automobile Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile Rhône-Alpes sous le n° R18 en date du 8 avril 2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 280 en date du 8 avril 2024.

Organisateur technique

Nom : BOURGUIGNON Bernard. Licence n° 0501/22919.

Adresse : 15 chemin des Mares. 01250 Ramasse

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE :

1.1P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Monsieur MORANGE Robert

Licence n° 0503/1981

Commissaires Sportifs :

Monsieur MOREL Georges

Licence n° 0501/11762

Monsieur MAILLET Jean-Paul

Licence n° 0510/227350

Directeur de Course :

Monsieur COLOMB Pierre-Alain

Licence n° 0501/153833

Directeur de Course Adjoint :

Monsieur PASCAL Fabien

Licence n° 1610/154264

Monsieur VIGNAND Guy

Licence n° 0501/11206

Commissaire Technique Responsable :

Monsieur PETITON Alain

Licence n° 0505/2732

Commissaire Technique :

Monsieur BILLOUD Alain

Licence n° 0505/13082

Chargé des relations avec les concurrents :

Monsieur ANNEQUIN André

Licence n° 0507/3603

Chronométrateur Officiel Fédéral :

Monsieur DURAND Jean-Paul

Licence n° 0503/27683

1.2P. Horaires :

* Clôture des engagements le 9 Juillet 2024 à minuit.

* Publication de la liste des engagés le 11 Juillet 2024.

* Vérifications administratives le 13 Juillet 2024 de 15h00 à 19h00 et

le 14 Juillet 2024 de 7h15 à 8h15.

Lieu : Foirail de la Chambière. Rue de la Montbéliarde à St Denis les Bourg.

* Vérifications Techniques le 13 Juillet 2024 de 15h00 à 19h15 et

le 14 Juillet 2024 de 7h15 à 8h20.

Lieu : Foirail de la Chambière. Rue de la Montbéliarde à St Denis les Bourg.

* Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 13 Juillet 2024 à 18h00.
Lieu : Foirail de la Chambière. Rue de la Montbéliarde à St Denis les Bourg.

- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8h30.
- * Essais chronométrés le 14 Juillet 2024 à partir de 8h30.
- * Le briefing des concurrents sera distribué lors du contrôle administratif.
- * Le briefing des commissaires se tiendra le 14 Juillet 2024 à 8h00 au départ.
- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course 10mn avant le départ de la 1^{ère} manche.

*** Course :**

- 1^{ère} manche le 14 Juillet 2024, 10mn après la fin des essais chronométrés.
- 12h30, pause déjeuner. Reprise à partir de 13h30.
- 2^{ème} manche le 14 Juillet 2024, 10 mn après la fin de la 1^{ère} manche.
- 3^{ème} manche le 14 Juillet 2024, 10 mn après la fin de la 2^{ème} manche.
- 4^{ème} manche le 14 Juillet 2024, (si le timing et les conditions météorologiques le permettent)
10 mn après la fin de la 3^{ème} manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

- * Affichage des résultats provisoires : le 14 Juillet 2024 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- * Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)
- * Lieu : Foirail de la Chambière. Rue de la Montbéliarde à St Denis les Bourg.
- * Remise des prix le 14 Juillet 2024 à partir de 18h30, au foirail de la Chambière à St Denis les Bourg.

1.3P. Vérifications :

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage VAG, Europe Garage, avenue Amédée Mercier à Bourg en Bresse.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 14 Juillet 2024 à 8h20.

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Monsieur Didier CHRISTIN
60 allée des Aubépines
01240 CERTINES**

Tél. 06.33.24.03.71

Mail => didier.christin@orange.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint et au plus tard le 9 Juillet 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à 210,00 €, réduits à :

- 110,00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur,
- 100,00 € pour les membres de l'ASA Aindinoise.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation (**chèque à l'ordre de l'écurie Revermont**).

ATTENTION : LES TITRES DE PARTICIPATIONS NE POURRONT ETRE DELIVRES QUE SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE AU SPORT AUTOMOBILE. AUCUN CERTIFICAT NE POURRA ETRE DELIVRE SUR PLACE.

Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **130 tous groupes confondus**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms. (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Loisir.

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la coupe de France des slaloms.

Un classement séparé et distinct sera établi à l'issue de la compétition.

VHC.

Sont admises à participer, sans marquer de points à la coupe de France des slaloms:

Les **VHC** en possession d'un PTH/PTN

Les voitures en conformité pour participer à un **rallye Classic**.

Un classement séparé et distinct sera établi à l'issue de la course : un pour le VHC et un pour le Classic.

Fol'Car

Les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4.

Un classement séparé et distinct sera établi à l'issue de la course.

4.2.7P. Echappement :

Voir règlement standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicités obligatoires (non rachetables) : indiquées par additif

- Publicité optionnelle : indiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Les prescriptions des règles techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. Parcours :

Le slalom des Pays de l'Ain a le parcours suivant (voir plan). Suivant le nombre d'engagés, l'organisateur, en accord avec la direction de course, se réserve le droit de raccourcir le parcours.

La course se déroulera en 4 manches (**si le timing et les conditions météorologiques le permettent**).

Le nombre de manches de course est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié par la direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Foirail de la Chambière à St Denis les Bourg.

Arrivée : Foirail de la Chambière à St Denis les Bourg.

Longueur du parcours : 900 m

6.5P. Parc Concurrents :

Les parcs concurrents seront situés dans l'enceinte du foirail de la Chambière à St Denis les Bourg et seront accessibles le 13 Juillet 2024 à partir de 15h00, après le passage aux vérifications administratives, et le 14 Juillet 2024 à partir de 7h00.

Les remorques devront être garées aux endroits prévus à cet effet.

Une seule voiture par concurrent sera autorisée à entrer dans l'enceinte du foirail de la Chambière.

Les emplacements dans les parcs concurrents seront attribués par l'organisateur.

6.6P. Parc Fermé Final :

Voir article 1.2p.

6.7P. Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés à l'entrée du P.C.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. Permanence :

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au foirail de la Chambière à St Denis les Bourg.

Téléphone : 06.72.71.46.47.

Centre de secours les plus proches :

- Hôpital Fleyriat. Route de Paris à Bourg en Bresse. Tél. 04.74.45.46.47
- Clinique Convert. 62 avenue de Jasseron à Bourg en Bresse. Tél. 04.74.45.64.45
- Codis (Pompiers) : Tél. 18 - SAMU : Tél. 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

7.2P. Briefing pour les commissaires :

Voir article 1.2p.

Le briefing des commissaires se tiendra le 14 Juillet 2024 à 8h00 au départ.

7.3P. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point d'arrêt à l'entrée du parc.

Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les séparent de l'entrée du parc.

Ils retireront leur casque AVANT d'entrer dans le parc.

7.4P. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 10 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure manche de course.

Les classements provisoires seront affichés le 14 Juillet 2024, après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Foirail de la Chambière à St Denis les Bourg.

Et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic, Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

- 1 classement général séparé pour la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX :

10.2P. Prix. La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH :	1 ^{er}	220 €
	2 ^{ème}	180 €
	3 ^{ème}	140 €

CLASSE :				
Nbre de partants		de 1 à 3	de 4 à 6	de 7 et plus
	1 ^{er}	60 €	100 €	110 €
	2 ^{ème}		60 €	70 €
	3 ^{ème}			40 €

COUPE DES DAMES :				
Nbre de partantes		de 1 à 3	de 4 à 6	de 7 et plus
	1 ^{ère}	80 €	100 €	110 €
	2 ^{ème}	1 coupe	60 €	70 €
	3 ^{ème}	1 coupe	1 coupe	40 €

LOISIR / VHC – CLASSE :				
Nbre de partants		de 1 à 3	de 4 à 6	7 et plus
	1 ^{er}	1 coupe	1 coupe	1 coupe
	2 ^{ème}		1 coupe	1 coupe
	3 ^{ème}			1 coupe
	4 ^{ème}			1 coupe

Les prix ne sont pas cumulables. Dans tous les cas sera donnée la valeur la plus élevée.

10.5P. Remise des Prix et Coupes :

Remise des prix le dimanche 14 Juillet 2024 à partir de 18h30 au foirail de la Chambière à St Denis les Bourg.

